

AVIS DE CONSTITUTION

*Loi concernant la Fédération des travailleurs et travailleuses
du Québec (FTQ), ses affiliés et leurs syndicats
(1994, chap. 78, art. 2)*

*Loi sur les syndicats professionnels
(L.R.Q., chap. S-40, art. 1)*

Le registraire des entreprises dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales le présent avis confirmant la constitution en personne morale régie par la Loi sur les syndicats professionnels de

SYNDICAT CANADIEN DES COMMUNICATIONS,
DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER (CTC-FTQ),
SECTION LOCALE 6001

conformément aux dispositions de la Loi concernant la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), ses affiliés et leurs syndicats.

Déposé au registre le 6 février 2008
sous le numéro d'entreprise du Québec 1164956253



Registraire des entreprises

Denis Doin art. 31
Contresignataire